



## Décision de radiodiffusion CRTC 2007-188

Ottawa, le 18 juin 2007

**Société Radio-Canada**  
Fort Fraser (Colombie-Britannique)

*Demande 2007-0101-2, reçue le 23 janvier 2007*  
*Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-31*  
*26 mars 2007*

### **Entreprise de distribution de radiocommunication – renouvellement de licence**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de distribution de radiocommunication composée de CBCB-TV-2 desservant Fort Fraser, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2014. La licence sera assujettie aux **conditions** qui y sont énoncées.
2. Cette entreprise distribue, sous forme non codée, les émissions de CKPG-TV Prince George.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*